

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

SEANCE DE JUIN 2018

MOTION DEPOSÉE AU NOM DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

OBJET : Pour des énergies renouvelables compatibles avec la préservation et la valorisation de nos paysages et de nos patrimoines

L'Allier est une terre de patrimoines historique et environnemental exceptionnels. Les récents résultats de la consultation Allier 2021 interrogeant 600 personnes nous ont, une fois de plus, démontré que les Bourbonnais sont particulièrement attachés à la beauté et à la diversité des paysages de leur département mais également à la tranquillité d'un espace rural préservé. Ils estiment d'ailleurs respectivement à 69% et 64% que le territoire se développe bien d'un point de vue environnemental et touristique. Cette diversité paysagère et patrimoniale est donc un atout indéniable pour le développement touristique du Département.

L'Allier a fait de la Pleine Nature une politique à part entière et une ambition commune à de nombreux acteurs : collectivités, partenaires économiques et touristiques ou encore associatifs. Cette politique s'appuie sur la multiplicité de sites exceptionnels et remarquables recensés dans le département : forêt de Tronçais, Combraille, gorges de la Sioule, Montagne bourbonnaise, Sologne, Forêt des Colettes, ou encore des axes structurants comme l'Allier, le Cher ou la Loire. La valorisation et la préservation de ces attraits patrimoniaux et naturels ne sauraient être déconnectées d'une préoccupation constante sur les questions environnementales. Ces pépites sont pleinement intégrées dans les dispositifs touristiques mis en place par le Conseil départemental : Grande traversée du massif central, Axe Allier, Espace naturels sensibles, Vélo70, etc. La préoccupation pour la préservation du patrimoine naturel ou bâti fait également l'objet d'efforts constants et poursuivis, y compris grâce à l'action de nos partenaires que sont le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE03) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Allier (CAUE03).

Or, force est de constater que le territoire départemental, comme l'ensemble du territoire métropolitain, fait l'objet de nombreux projets d'installations d'éoliennes industrielles avec des mats avoisinant les 200 mètres de hauteur. Alors même que les caractéristiques géographiques et météorologiques de notre département n'en font pas un candidat idéal à la rentabilité de ces installations, des alternatives sont à promouvoir pour favoriser l'empreinte

positive du département en matière environnementale et le développement de filières d'énergie verte.

Conscient qu'il existe bel et bien un devoir de contribuer activement à la transition énergétique, des solutions pérennes pouvant intégrer un mixte avec le photovoltaïque, l'hydroélectricité, le bois-énergie, le biogaz par méthanisation et la biomasse sont extrêmement bien adaptés aux ressources de notre territoire.

Le Conseil départemental de l'Allier

Après en avoir délibéré,

Exprime sa vigilance et sa plus grande réserve quant au risque de développement anarchique et de prolifération de projets d'éoliennes industrielles de grande hauteur, notamment dans le périmètre de sites naturels ou bâtis remarquables,

Souhaite que les territoires, et notamment les EPCI dans le cadre de leurs Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET), s'approprient pleinement les enjeux de la transition énergétique et contribuent à identifier les solutions les plus appropriées et les plus adaptées.

S'engage dans un appel à projets relatif à l'aménagement d'ombrières photovoltaïques sur les sites des collèges départementaux ou tout autre bâtiment compatible.